

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 14 juin 2022 à 18 h au bureau municipal

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absent du territoire de la municipalité : Joël Fontaine.

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière et Joannie Lamothe, directrice générale.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Annulation de la résolution no 2022-06-172
2. Demande de branchement au réseau d'aqueduc - Bernierville - É. Pinette
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2022-06-180 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2022-06-181 Annulation de la résolution no 2022-06-172

Considérant que la municipalité a pris connaissance de nouvelles informations relatives au certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement pour l'amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable - installation d'un système de désinfection par ultraviolets de résidences isolées du Sixième rang;

Considérant que ces informations modifient la compréhension du dossier de M. Étienne Pinette;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu d'annuler la résolution no 2022-06-172 refusant la demande de branchement au réseau d'aqueduc déposée par M. Étienne Pinette pour la future résidence au 218 rang 6. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2022-06-182 Demande de branchement au réseau d'aqueduc - Bernierville - É. Pinette

Considérant que M. Étienne Pinette a un projet de construction d'une nouvelle résidence dans le Rang 6;

Considérant que M. Pinette a fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Considérant que, dans ce secteur, la municipalité a obtenu un certificat d'autorisation du ministère de

l'Environnement qui permet le branchement de sept (7) résidences et huit (8) terrains vacants;

Considérant que le terrain vacant de M. Étienne Pinette se trouve dans le secteur visé;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de branchement au réseau d'aqueduc déposée par M. Étienne Pinette en autant que M. Pinette fasse l'installation d'un système de traitement de l'eau aux rayons ultraviolets et d'un compteur d'eau lors de la construction d'une résidence sur ledit terrain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune personne présente à la période de questions.

2022-06-183

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 18. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.